

Compte-rendu de l'Assemblée Sectorielle Horticole Comestible – 12 novembre 2018 Version Définitive

I. Identification du document :

Type de document	PV
Titre du document	PV de l'Assemblée Sectorielle Horticole Comestible
Responsables de la préparation du document	Marc Schaus -Keziah D'Andrea
Date de publication	
Validé par	Sans objet
Annexe(s)	Liste des participants

II. Ordre du jour

1. Désignation d'un Président de séance et approbation de l'ordre du jour et du procès-verbal de l'Assemblée Sectorielle du 5 juin 2018
2. Election des représentants au Collège des Producteurs
3. Actualités de l'arboriculture
4. Plan stratégique du secteur
5. ECOPHYTO F&L : réduction de l'utilisation des pesticides en fruits et légumes – Appel à projet recherche et développement porté par l'IIFEL-W – Etat des lieux
6. Suivi des points développés en juin :
 - a. « Les extensions d'agrèation en conventionnel et bio : mode opératoire pour répondre aux besoins »
 - b. « Je protège l'eau de Wallonie »
7. APAQ-W : La situation sur les actions menées et en cours : chiffres et perspectives.
8. Actualités et état de mise en œuvre des priorités du Collège des Producteurs
9. Divers et prochaine Assemblée Sectorielle.

III. Désignation d'un Président de séance et approbation de l'ordre du jour et du PV de l'Assemblée sectorielle précédente.

Monsieur Jean-Yves Van Compernelle est désigné Président de séance et le PV de l'Assemblée Sectorielle horticole comestible du 5 juin 2018 est approuvé sans modification.

L'ordre du jour est accepté moyennant la présentation du point 7 avancée au point 3

IV. Election des représentants au Collège des Producteurs

Monsieur Serge Fallon est renouvelé comme représentant du Collège des Producteurs comme membre effectif et Monsieur Laurent Streel est renouvelé comme membre suppléant.



V. Actualités de l'arboriculture

La parole est donnée aux arboriculteurs porteurs des revendications du secteur.

Une pétition a été lancée par les arboriculteurs car leur secteur connaît de grandes difficultés actuellement et ils souhaitent attirer l'attention du monde politique sur la situation.

Cette pétition reprend 5 points principaux :

- L'Europe a largement soutenu le développement de la production de pommes en Pologne, ce qui a complètement déstabilisé le marché européen. C'est également une décision politique européenne qui a entraîné l'embargo décrété par la Russie
⇒ Que l'Europe prenne ses responsabilités et trouve des solutions pour rééquilibrer le marché !
- Nos normes de production sont parmi les plus exigeantes du monde
⇒ Il nous faut un prix juste en fonction de ces contraintes. Le commerce équitable, ce n'est pas seulement avec les producteurs des pays moins développés !
- Le système de vente tel que nous le connaissons a atteint ses limites. L'écart entre les coûts de production et les prix de vente n'a jamais été aussi grand.
⇒ L'intérêt des producteurs doit repasser au premier plan !
- De moins en moins de produits phyto sont disponibles et des impasses techniques commencent à apparaître, aussi bien en lutte intégrée qu'en lutte biologique.
⇒ Il nous faut des solutions de lutte durables (y compris du point de vue économique) et une harmonisation des législations entre les régions ainsi qu'au niveau européen. La recherche doit nous aider à produire toujours mieux
- La main-d'œuvre saisonnière, indispensable dans nos exploitations, devient de plus en plus difficile à trouver, même venant de l'étranger. D'autres secteurs horticoles en difficulté ont pu bénéficier d'un aménagement plus favorable de la réglementation en matière de travail saisonnier.
⇒ Comme pour la production de chicons ou champignons, nous avons besoin d'un élargissement du système saisonnier de 65 à 100 jours.

La pétition a permis des échanges avec les producteurs flamands qui réagissent et signent la pétition en nombre. Le Boerenbond a demandé une rencontre afin de déterminer s'il peut y avoir des synergies d'actions. Un exemplaire de la pétition est distribué lors de l'assemblée.

VI. Plan stratégique du secteur

Le Plan stratégique a été déposé auprès du Ministre en septembre. Une présentation informelle a eu lieu dans le cadre du congrès des 20 ans de la FWH le 29 septembre. Ce document est disponible sur le site www.filagri.be.

VII. ECOPHYTO F&L : réduction de l'utilisation des pesticides en fruits et légumes – Appel à projet recherche et développement porté par l'IIFEL-W – Etat des lieux par Philippe MARC coordinateur du projet

Le projet ECOPHYTO a débuté le 01 avril 2018 pour une durée d'un an jusqu'au 31 mars 2019. L'objectif est d'établir un référentiel pour la production en Wallonie de fruits, légumes et pommes de terre recourant à une utilisation minimale de pesticides chimiques.

La présentation se trouve en annexe.



VIII. Suivi des points développés en juin :

A. « Les extensions d'agrégation en conventionnel et bio : mode opératoire pour répondre aux besoins »

Un outil permettant d'introduire les problématiques relatives aux usages mineurs sera présenté lors d'une réunion avec le Comité Régional Phyto le 22 novembre. Après cette présentation, il sera demandé aux centres pilotes de participer à une phase test durant laquelle ils transmettront un nombre de problématiques prioritaires via l'utilisation de l'outil.

L'objectif est de :

- Permettre la formulation plus précise pour permettre rapidement le montage de dossiers de demande d'extension, ou la mise en place de mécanismes par rapport aux agrégations
- Mettre en place un système d'alerte liste noire/rouge de produits – substances préoccupantes.

Une réunion sera ensuite planifiée (fin février) afin de recueillir les feed-back.

B. « Je protège l'eau de Wallonie »

Le Collège des Producteurs est partenaire avec l'UNAB, Accueil Champêtre et Protect'eau dans ce projet.

L'objectif de ce projet est de valoriser économiquement les démarches positives de producteurs en termes de bonnes pratiques de fertilisation et de réduction de l'usage de produits phyto, principalement de pesticides de synthèse (PCS) dans le cadre de la protection des eaux.

A la base du projet, il y avait le constat de pollutions récurrentes des eaux (captages et eaux de surface) ainsi qu'une demande croissante du public pour des produits alimentaires réduisant les PCS, voire sans PCS.

De plus en plus de producteurs wallons s'engagent dans ces démarches de protection de l'eau et le projet permettra de rendre visible ces efforts et ces démarches positives vis-à-vis du consommateur. Cette démarche est complémentaire au label « Prix juste » car elle vise également à valoriser le travail du producteur.

Ce projet est porté par des producteurs volontaires qui ont créé une coopérative en juillet 2018 « Nos agriculteurs, notre eau » et concerne aussi bien des producteurs en conventionnel qu'en bio. Cette coopérative est ouverte aux nouveaux associés.

Il est important que les producteurs gardent la maîtrise du montage de filière allant dans ce sens afin d'éviter qu'ils se fassent imposer des règles zéro résidus par exemple par d'autres maillons de la chaîne.

Un cahier des charges a été élaboré et distingue 3 niveaux :

- Non utilisation de pesticides ayant un impact sur la qualité de l'eau
- Pas d'utilisation de pesticides de synthèses pour le produit
- Certifié bio.

Le souhait est de développer une offre de produits certifiés « Je protège l'eau de Wallonie ». Pour cela, des prospections commerciales sont réalisées afin de développer l'offre de produits en circuits courts et faire correspondre l'offre à la demande.

Les agriculteurs de la coopérative souhaitent trouver une solution logistique pour des points de vente, la mise en place d'un catalogue de produits locaux certifiés eco-responsables et étendre cette offre aux circuits longs.

Un contrat type se trouve sur le site internet <https://www.jeprotegeleaudewallonie.com>



IX. APAQ-W : La situation sur les actions menées et en cours : chiffres et perspectives.

La présentation se trouve en annexe.

Commentaires :

Etudes consommation

- Il est souligné l'importance des études de marché, qui de par les informations récoltées, permettent de mieux orienter les campagnes de promotion de l'APAQ-W. Ces études, résumées et vulgarisées dans un dépliant distribué au grand public, permettent d'informer le consommateur de ce qu'est le marché des fruits et légumes en Wallonie.

Hortifolies

- o Le budget total pour cette organisation avoisine les 100.000 €.
- o Il est regretté le peu d'intérêt montré par le monde politique lors de cet événement. Il n'y a eu personne du Cabinet, ni de l'Administration lors du congrès des 20 ans de la FWH. Il est également regrettable qu'il n'y ait pas eu de retour dans les médias le lendemain de l'événement. Il y avait eu des insertions publicitaires dans la presse par l'APAQ-W avant l'événement. Ces insertions publicitaires sont coûteuses et il serait normal que les médias bénéficiant de ces rentrées publicitaires répercutent un minimum l'événement.

Programme fruits et légumes à l'école

- Depuis cette année, les écoles sont tenues de respecter les règles des marchés publics pour l'achat des fruits et légumes dans le cadre du programme européen. Cela a provoqué une nette diminution du nombre d'écoles participant au projet parce que cela représente une charge administrative trop importante. L'APAQ-W est uniquement en appui pédagogique dans le programme, tout est centralisé à l'Administration de l'Agriculture. L'Administration a été contrainte de remettre en place un nouveau système afin de répondre aux exigences européennes. Il y a eu un effort de pédagogie mais les écoles ont perdu confiance dans le programme et n'osent plus s'inscrire de peur de ne pas être payées. Il faudrait simplifier les démarches afin que ce programme puisse mieux servir la profession wallonne en répondant aux objectifs du projet. Il semblerait que le problème se situe plutôt au niveau wallon car le programme fonctionne bien dans d'autres pays. Il faudrait s'en inspirer. Les écoles sont des interlocuteurs individuels et cela est très lourd administrativement. Pourquoi ne pas organiser cela sous forme de centrale de marché, ce qui permettrait aux écoles d'être dispensées de certaines obligations à un autre niveau. La FWH demande qu'un groupe de travail puisse être organisé sur le sujet.

Actions transversales

- Pour 2019, l'APAQ-W bénéficie d'un budget plus restreint qu'en 2018. Elle va viser des actions plus transversales, en couplant les secteurs. D'autres produits peuvent bénéficier de l'image positive des fruits et légumes. La visibilité dans les grandes surfaces restera une des actions principales. L'APAQ-W ne peut plus communiquer sur la pastille fruits et légumes de Wallonie, mais bien en soutien de l'IFEL-W.

Image

- L'APAQ-W travaille de plus en plus souvent avec des blogueurs ou influenceurs actifs sur les réseaux sociaux. Ce sont souvent des personnalités comme Maria Del Rio. Ces personnes ont un impact médiatique sur les réseaux sociaux vraiment impressionnant. Cela oscille entre 90.000 et 100.000 followers. Certains posts de ces personnalités atteignent 1.000.000 de vues. L'impact est comparable à l'impact de masse média. Cela est vraiment intéressant car cela permet de diffuser un message à très grande échelle pour un coût relativement faible. 3 nouvelles conventions viennent d'être signées. Cela offre un potentiel de visibilité énorme. Des post-tests pourraient être réalisés sur ces campagnes mais le nombre de vues réalisées donne déjà une indication de l'intérêt suscité par la publication. Dans les conventions signées avec ces influenceurs, une clause est insérée pour éviter une communication négative sur les produits.

Export

- Il y a également des opportunités au niveau exportation. L'APAQ-W et le VLAM se rencontreront prochainement afin d'analyser toutes les opportunités pour introduire un dossier commun pour les exportations. Une collaboration



AWEX – VLAM – APAQ-W sont possibles sur les foires prévues par l'AWEX. L'APAQ-W a besoin de savoir s'il y a un réel intérêt de la part des producteurs pour les nouveaux marchés qui s'ouvrent actuellement.

Recherche de financements via des projets européens

- En 2019, les fruits et légumes sont prioritaires dans les appels à projets européens pour les fonds de promotion.

Fonds de promotion

- Concernant le fonds de promotion, il est demandé à l'APAQ-W quels sont les accords avec les coopératives flamandes (CRIEES). Certains producteurs wallons paient en tant que membre d'une coopérative flamande. L'APAQ-W ne peut-elle pas récupérer la part des producteurs wallons ? Pourquoi payer deux fois ? Certains producteurs paient deux fois : l'APAQ-W suivant la surface cultivée et la coopérative suivant le chiffre d'affaires. Cela n'a pas de sens qu'il y ait des fonds de promotion différents en Wallonie et en Flandre. Cela fait partie des points qui seront sur la table du nouveau Conseil d'Administration de l'APAQ-W durant le 1^{er} semestre 2019.

Nouveau statut de l'APAQ-W

- A partir du 1er janvier 2019, l'APAQ-W change de statut. L'Agence sera pilotée par un Conseil d'Administration composé en partie de producteurs. Un appel à candidature sera lancé pour faire partie de ce Conseil d'Administration qui sera composé d'un total de 15 administrateurs : issus de représentants de 6 associations du monde agricole, de l'AWEX, d'un représentant du Gouvernement wallon, des consommateurs, de l'horticulture,... Le Collège des producteurs désignera deux représentants. Actuellement, c'est le Ministre qui a la tutelle et à partir du 1er janvier, c'est le CA qui se substituera au Ministre.

Pastille Agriculture locale

- L'Europe ne s'est pas encore prononcée sur la pastille Agriculture locale. L'interprétation du mot « local » au niveau de l'Europe peut vouloir dire « national », donc cela signifie qu'il y a une référence à l'origine et donc cela peut être considéré comme une aide d'état. L'APAQ-W a rencontré des responsables européens pour expliquer que l'appellation « local » est une distance de maximum 150 km du lieu de production. L'idée n'était pas de considérer que le produit local est un produit wallon mais un produit qui respectait une ligne de circuit court. Cette pastille pourrait être accessible également à un producteur français qui distribuerait son produit dans un rayon de 150 km et pour autant qu'il cotise à l'APAQ-W, ce qui limiterait le risque de voir des producteurs étrangers porteurs de la pastille. L'APAQ-W n'a toujours pas reçu de réponse de l'Europe. L'Europe n'accepte pas qu'une entité publique dépense de l'argent directement sur la promotion. Mais une autorité peut subventionner une organisation de producteurs reconnue pour faire la promotion d'une marque.

X. Enquête 2018 : besoins en recherche, encadrement et formation par le Collège auprès des producteurs

Environ 800 producteurs ont répondu à l'enquête menée en juin/juillet par le Collège des producteurs sur les besoins en termes de recherche et d'encadrement et formation, ce qui représente à peu près 10 % des producteurs.

Le secteur horticole comestible s'est bien mobilisé car ce secteur ne représente que 4,6 % au niveau des producteurs wallons mais 12 % au niveau des répondants à l'enquête.

Le secteur horticulture comestible ressort en 4^e place dans les secteurs prioritaires, après les grandes cultures, pommes de terre et l'élevage. Les informations sur les besoins en formation de notre secteur ont été prises en compte, ce qui a déjà eu comme impact de doubler les budgets formation cette année.

Les préoccupations sont ressorties comme prioritaires : la commercialisation, la rentabilité et choix des orientations technico-économiques, les questions phytopathologiques, la fertilisation et gestion du sol et la logistique.

Les répondants bio en horticulture comestible ont les mêmes priorités sauf qu'ils ajoutent la technologie et le matériel.

Les résultats de l'enquête sont disponibles dans le rapport distribué à la réunion et mis à disposition sur le site www.filagri.be



XI. Actualités et état de mise en œuvre des priorités du Collège des Producteurs

Charte bonnes pratiques phyto

Le Collège travaille pour l'instant sur la rédaction d'une charte de bonnes pratiques phyto.

Le but de cette charte est de favoriser le dialogue et la pacification des relations entre les agriculteurs, les autorités communales et les riverains sous forme d'un engagement mutuel.

Cette charte recenserait une série de bonnes pratiques et les mettraient en valeur dans le cadre d'accords discutés avec les riverains.

Une enquête est en cours auprès des agriculteurs pour connaître les conditions de vécu et les problématiques rencontrées par les producteurs notamment avec les riverains sur la question des phytos. Pour l'instant, il n'y a que des personnes actives en grandes cultures et pommes de terre qui ont répondu à l'enquête. Personne du secteur horticole comestible n'a encore répondu. Il serait vraiment utile que des représentants du secteur horticole puissent participer aux travaux car il y a quand même quelques enjeux de bonnes pratiques phyto en horticulture comestible sur lesquelles travailler.

L'objectif est de se baser sur la réalité et pas uniquement sur ce qui est répercuté dans les médias.

Prix juste

Depuis plusieurs mois, le Collège des producteurs travaille sur un label « Prix juste » qui a déjà été présenté lors d'autres assemblées sectorielles.

Ce label a pu être lancé depuis le 1^{er} janvier 2018.

Cette demande de labellisation est faite par le producteur. Ce label vise à aider les acteurs de la filière à négocier sur de meilleurs prix. Les coûts de production techniques et un revenu du travail minimum sont pris en compte dans l'octroi du label.

Dans les demandes de labellisation, deux problèmes principaux ont été rencontrés :

- 80 % des demandeurs ne connaissaient pas leur coût de production
- le travail consiste plus à aider les producteurs à négocier qu'à vraiment valider les situations existantes.

Il y a un vrai intérêt pour ce label mais il faudra encore un peu de temps avant d'avoir une gamme de produits suffisamment large. Il y a quelques demandes en horticulture comestible mais la majorité des demandes concerne le bio.

XII. Divers et prochaine Assemblée sectorielle.

La prochaine assemblée sectorielle aura lieu entre mars et mai et sera probablement couplée à la visite d'une exploitation.



XIII. Liste de présences

<u>Producteurs</u>	<u>Non-producteurs</u>
Pascal BOLLE Bruno BUTTIENS Serge FALLON Pierre-Marie LADURON Xavier LADURON André LEFEVRE Jean-François MICHIELS Jean-Philippe MORRIER Jean SCHRIJNEMAKERS Laurent STREEL Jean-Yves VAN COMPERNOLLE <u>Excusés</u> Nicole TOURNEL	Rémy BLANCHARD, ULg Gx Agro Bio Tech Ellen BULLEN, GFW Xavier DELWARTE, IEW Anne-Sophie LOIS, APAQ-W Philippe MARC, Projet ECOPHYTO Jean MARECHAL, CIM Philippe MATTART, APAQ-W Claire OLIVIER, CIM Claude VANHEMELEN, FWH <u>Socopro</u> Keziah D'ANDREA Emmanuel GROSJEAN Quentin LEGRAND Marc SCHAUS